

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012  
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10  
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20  
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50  
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Régie de l'abattoir - Budget d'exploitation 2012 - DM n°3 - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur- Virements de crédits - autorisation.**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles L1612-1, L 1612-9 et L1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

En application des dispositions prévues à l'article L1612-11 du même code, l'organe délibérant peut, en outre, dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice apporter des modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires aux opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections.

Les délibérations correspondantes doivent être transmises au représentant de l'Etat au plus tard cinq jours après le délai fixé pour leur adoption.

Dans le cadre de la présente décision, qui constitue la dernière décision budgétaire de l'exercice 2012, il est proposé d'ultimes inscriptions nouvelles et virements de crédits afin d'admettre en non-valeur, à la demande de Monsieur le Receveur de la Communauté Urbaine, diverses créances pour un montant de 6840.76 euros.

L'état de ces créances est annexé à la présente.

Il s'agit pour l'essentiel de débiteurs faisant l'objet d'une procédure collective d'apurement pour lesquels une clôture d'insuffisance d'actifs a été prononcée ou de créances minimales dont le montant n'a pu être recouvré.

La régularisation de cette opération sera effectuée par mandatement de ladite somme sur les crédits ouverts à cet effet dans le cadre de la présente décision modificative n°3 du budget d'exploitation 2012, étant précisé que l'admission en non-valeur est une mesure

d'ordre budgétaire qui a pour but d'annuler des écritures de prise en charge du comptable des créances irrécouvrables.

Il convient par ailleurs d'abonder par virements de crédits des articles non ouverts ou déficitaires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**Vu** la loi n°66-1069 du 31 décembre et les articles R22 22-1 et suivants du CGCT,

**Vu** la délibération n°90/679 du 29 octobre 1990 portant création de la Régie à seule autonomie financière de l'abattoir à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1990,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2012 de la Régie, adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0941 du 16 décembre 2011,

**Vu** la délibération n°2012/0538 relative à la décision modificative n°1 du 13 juillet 2012,

**Vu** la nomenclature M42 applicable à cette régie,

**Vu** l'avis du conseil d'Exploitation réuni le 27 novembre 2012,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles aux fins d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 6840.76 euros, et d'abonder par virements de crédits des articles non ouverts ou déficitaires.

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

De procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles en vue d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables et d'abonder par virements de crédits des articles non ouverts ou déficitaires suivant le tableau ci-dessous :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	CHARGES	PRODUITS
012	6411	Salaires de base	- 55 071,73	
	6211	Personnel intérimaire	+ 966,64	
	6413	Primes et gratifications	+ 1451,15	
	6414	Indemnités et avantages divers	+ 29 740,79	
	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 15 003,95	
	6453	Cotisations caisses retraite	+ 1068,44	
65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 6122,75	
	6542	Créances éteintes	+ 718,01	
			0	0

**Article 2:** d'adopter la présente décision modificative n°3 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JANVIER 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013</p>
---

M. CLAUDE SOUBIRAN